

Justice

Il avait accueilli la fillette chez lui dans le Puy-de-Dôme pour quelques jours : un homme condamné pour agression sexuelle

Article réservé aux abonnés

Publié le 06/03/2023 à 16h30 | Leila Aberkane



Sur les bancs de la salle d'audience, les parents serrent la main de leur fille de 11 ans, qui a tenu à assister aux débats. Elle y a entendu les excuses de son agresseur, 45 ans, et le désarroi de sa mère face aux assertions du quadragénaire.

"Je donnerais tout l'or du monde pour revenir en arrière", affirme le prévenu. Il a été condamné par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand pour avoir agressé sexuellement, chez lui, la fillette de ses amis, dans un village du Puy-de-Dôme.

Il se lance dans un monologue que la présidente du tribunal correctionnel prend soin de ne pas interrompre. Les bras croisés sur son sweat à capuche, le prévenu, 45 ans, raconte sa prise de conscience progressive après avoir agressé sexuellement la fille de 5 ans d'un couple d'amis.

Été 2017

Il l'avait accueillie chez lui, pendant trois jours, à l'été 2017, dans un village près de Clermont-Ferrand. Il lui a donné le bain, il l'a rejoint dans la baignoire « par sécurité » dit-il. Elle lui a touché le sexe. « Elle l'a fait comme ça », indique le quadragénaire. La victime a témoigné du contraire aux gendarmes. C'est lui qui l'a sollicitée... Il ne savait pas, assure-t-il, que cela constituait une agression sexuelle.

Il ne l'ignore plus.

"Plus j'avance dans les soins, plus je suis atterré par ce que j'ai fait"

LE PRÉVENU

Il affirme se rendre compte désormais, depuis qu'il est suivi par un psychiatre et un psychologue tous les mois, de la gravité des faits : « La première étape était d'arriver à reconnaître que j'avais un problème. Plus j'avance dans les soins, plus je suis atterré par ce que j'ai fait. Je pense à la victime tous les jours, je regrette tous les jours. Je ne pensais pas lui avoir fait tant de mal à elle et à sa famille. J'avais beaucoup d'affection pour elle. Je me rends compte des dégâts que j'ai faits. Je donnerais tout l'or du monde pour revenir en arrière. »

"Trouble de la personnalité perverse"

La fillette n'était pas sa première victime. Condamné, en 1999, à Blois (Loir-et-Cher), pour une agression similaire, puis en 2021, à Clermont-Ferrand, pour corruption de mineur de 15 ans, le quadragénaire, aide-soignant et chauffeur de bus devenu auxiliaire de vie, souffre d'un « trouble de la

personnalité perverse », considère l'expert psychiatre qui l'a examiné. Le médecin souligne un « manque total d'empathie », une « immaturité », un « opportunisme sexuel » plus qu'un penchant pour les enfants. Une expertise critiquée par Me D'Aversa : « Il est totalement faux ce rapport ! Il n'a jamais manqué d'empathie. »

"Lamentable"

Sur les bancs de la salle d'audience, les parents serrent la main de leur fille de 11 ans, qui a tenu à assister aux débats. Elle y a entendu les excuses de son agresseur et le désarroi de sa mère face à ses assertions : « C'est lamentable de mettre la responsabilité sur une enfant de 5 ans. » La prise de conscience du prévenu ? Me Lambert, avocate des parents, n'y croit pas du tout : « Les soins auraient été une révélation ? Permettez-moi d'en douter ! »

L'homme a été condamné, jeudi 3 mars par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand, à cinq ans de suivi sociojudiciaire. Toute activité au contact de mineurs lui est définitivement interdite. Il est aussi inscrit au fichier des auteurs d'infraction sexuelle. Dans son rapport, l'expert psychiatre avait noté qu'il présentait « un risque de récurrence majeur ».

A lire aussi :

Le prévenu jugé à Clermont-Ferrand a été déclaré pénalement irresponsable : obsédé par une femme, il avait envahi sa vie

Leïla Aberkane

CLERMONT-FERRAND JUSTICE PUY-DE-DÔME

LIRE PLUS D'ARTICLES